

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt-trois, le vingt-neuf du mois de mars à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE, Mme Francine LOUET, Adjoint, M. Maurice ROBIDOU, Mme Chantal GLE, Mme Françoise MOUCHEL, Mme Chantal JOLY, M. Dominique FOURRIER, M. Guy VIDELOUP, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Guy VIDELOUP

Date d'envoi de la convocation : 22/03/2023

Absents excusés : M. Yves BIGOT (a donné procuration de vote à M. FOURRIER),

Absents : Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, M Daniel BONHOMME

DELIBERATION 23/2023 : VOTE DES SUBVENTIONS 2023

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 11 Votants : 12

Madame LOUET présente les demandes de subventions des associations.

Monsieur Le Maire propose de fixer le montant des subventions attribuées aux associations.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sauf :

(1) : M. Dubourg ne participe pas au vote

- Approuve l'attribution de subventions aux associations pour un montant total de 7 100€.
- Accorde une subvention pour les élèves, collégiens, lycéens domiciliés à Saint-Broladre qui effectuent un voyage scolaire, soit 10 euros par nuitée dans la limite de 40 euros.
- Décide d'inscrire les crédits suffisants au budget primitif 2023 de la Commune au compte 65748.

ASSOCIATIONS	Montant 2023	ASSOCIATIONS	Montant 2023
Equibaie	200 €	Anciens combattants (1)	500 €
J'ai 2 Notes à vous dire	300 €	APE	1 200 €
Club des retraités	450 €	ACCA	600 €
Les amis de la chapelle	1 500 €	voyage scolaire 10 € par jour dans la limite de 40 €	Elèves, collégiens, lycéens domiciliés à saint-broladre
Vivre à Saint-Broladre	600 €		
Méchoui Sainte Anne	500 €	Ecole du vieux chêne Sortie des CM	50 euros par élève soit 1 250 €

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération,
Après affichage le 7 avril 2023
et transmission en Préfecture, le 7 avril 2023
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

SAINT-BROLADRE,
Le 7 avril 2023
Le Maire, Jean-François GOBICHON



Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh